



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Mission d'appui au pilotage de la performance</b>          Adresse : 251 rue de Vaugirard          75 732 PARIS CEDEX 15          Suivi par : Laure BEGUIN - Claire Maurice          Tél : 01 49 55 86 22 - 01 49 55 49 29          Courriel institutionnel : mapp.dgal@agriculture.gouv.fr          Réf. Interne :          MOD10.21 E 01/01/11</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b>  <b>DGAL/MAPP/N2011-8173</b>  <b>Date: 20 juillet 2011</b></p>
---	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate  
 Abrogé et remplacé : LDL DGAL/MAPP/2010-0022 du 15/07/10  
 Date limite de réponse/réalisation : 23/09/11 (transmission fichier plan d'activité et PCRC)  
 Nombre d'annexes : 5  
 Degré et période de confidentialité : néant

**Objet** : Orientations générales des missions du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et priorités d'action 2012

**Références** :

- Courrier du Ministre de l'Agriculture aux préfets relatif aux priorités et programme national d'inspection 2012 de la DGAL
- Note de service DGAL/SDPPST/MAPP/N2010-8143 du 19/05/10 relative aux principes de saisie des agents et des activités dans l'application SIGAL gestion des affectations opérationnelles (GAO)
- Note de service DGAL/SDPRAT/MAPP/N2011-8139 du 22/06/11 relative à la livraison de la version 1.7 de la GAO et à la mise à jour de la base de données pour les dialogues de gestion 2012

**Résumé** : cette note de service présente les orientations générales des missions relevant du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et fixe les priorités d'action pour l'année 2012 qui devront être prises en compte pour la construction du volet activité du BOP20609M, dans le cadre de la préparation des dialogues de gestion 2012

**Mots-clés** : priorités, dialogues de gestion, MSP, MIT, MST, MIPA, PNI

<b>Destinataires</b>	
<p><b>Pour exécution :</b>            DAAF            DRAAF            DTAM</p>	<p><b>Pour information :</b>            DD(CS)PP            RAPS            SIVEP</p>

# I - Orientations générales

Les orientations générales des missions du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » sont exprimées par les 4 objectifs du projet annuel de performance du programme budgétaire 206 que la DGAL a la responsabilité de mettre en œuvre :

- 1 - S'assurer que les conditions de production des végétaux, les conditions de vie et d'utilisation des animaux garantissent la santé publique et la protection de l'environnement en permettant le développement économique
- 2 - Prévenir et réduire les facteurs de risques des maladies transmises par les aliments d'origine animale
- 3 - S'assurer de la maîtrise du coût des systèmes de contrôles sanitaires dans le cadre d'une organisation efficiente
- 4 - Assurer à la population une alimentation de bonne qualité nutritionnelle

Dans une période de réduction générale des effectifs et des budgets de la fonction publique, nous devons avoir collectivement le souci d'utiliser au mieux les moyens alloués au programme 206 :

- en réalisant une hiérarchisation des missions de sécurité sanitaire, sur la base d'une analyse de risque, qui conduit à des priorités d'action nationales et locales, sous l'autorité des préfets.
- en ayant une approche « intégrée » des problèmes sanitaires des aliments, prenant en compte l'ensemble de la chaîne de production depuis la semence ou le plant, jusqu'à l'assiette du consommateur. Cette approche doit nous conduire à adapter nos modalités d'action, afin que les inter-actions entre amont et aval soient mieux prises en compte dans la réalisation des contrôles et en veillant à ne pas sur-dimensionner un dispositif de prévention au détriment d'un autre, où les risques pourraient alors devenir très importants. La sécurité sanitaire alimentaire est une chaîne dont la solidité est celle du maillon le plus faible.
- en assurant l'existence et l'entretien des compétences nécessaires à la réalisation de nos missions : la démarche qualité que nous avons déployée, centrée sur le métier et la compétence, doit nous permettre de repérer les manques et fragilités en la matière. La mutualisation des compétences entre départements, entre régions, voire en inter-région, est une réponse à la réduction des effectifs et la raréfaction de certains savoirs que vous signalez régulièrement. Je vous demande d'être vigilant sur le respect du niveau de compétence requis, tel qu'il est défini dans le référentiel national de compétences des inspecteurs : il est une garantie à la fois face à un excès de polyvalence, qui, poussée à l'extrême, peut devenir une « poly-incompétence », selon les termes entendus lors des dialogues de gestion 2011, et face au risque coûteux de « sur-compétence ».
- en assurant la synergie avec les missions de la DGCCRF qui relèvent de nos domaines d'actions partagés (PSPC par exemple) afin d'en faciliter la mise en œuvre au niveau des équipes départementales,
- en déployant et en encadrant les délégations de missions prévues, notamment, par la déclinaison des 40 actions décidées à la suite des États généraux du sanitaire ; dans ce domaine également, le maintien, au sein de notre organisme de contrôle, des compétences nécessaires à la surveillance des délégations est impératif,
- en veillant à conduire une politique de sanctions administratives et pénales cohérente et proportionnée aux risques et aux constats réalisés lors des contrôles officiels : il en va de la crédibilité de l'action publique que nous menons. Le nouvel indicateur relatif au taux de re-contrôles après mise en demeure mis en place pour 2012 doit être un levier d'amélioration des pratiques. De même, l'audit sur les 'suites de l'inspection' que j'ai commandé à l'Unité d'audit sanitaire et qui sera réalisé au second semestre 2011 devrait permettre de repérer les points faibles de notre dispositif et de nos pratiques actuelles.

Enfin, la transaction pénale, nouvel outil à votre disposition depuis la modification législative et réglementaire du code rural et de la pêche maritime, doit être mobilisée fortement pour donner à vos inspections leur impérative puissance coercitive.

## II - Priorités 2012

Les priorités fixées pour 2012 sont établies sur la base de ces orientations générales et tiennent compte :

- des échanges que nous avons eus lors des dialogues de gestion 2011,
- de l'exploitation de la GAO, qui me fournit des informations précieuses sur la répartition des missions et des compétences sur l'ensemble du territoire,
- des nombreux retours terrain formalisés : courriers des Préfets, fiches de revue d'ordre de service,

échanges lors de mes déplacements en région,

- des résultats des contrôles suite aux instructions des années précédentes,
- de la nécessité de mettre en œuvre les dispositions réglementaires issues de l'Union européenne (notamment en santé et protection animales),
- de la réduction du plafond d'emploi qui s'applique au programme 206

**Les priorités techniques 2012 sont les suivantes :**

- assurer de manière prioritaire les missions de service public : abattoir, certification à l'exportation, contrôles à l'importation (SIVEP)
- réaliser les contrôles du programme national d'inspection, fondé sur l'analyse de risques
- assurer le pilotage des plans interministériels pour lesquels le Ministère de l'agriculture (DGAL) a été désigné comme pilote : programme national pour l'alimentation (PNA), ECOPHYTO 2018

**Je vous demande donc dès 2011 et dans vos documents préparatoires en vue des dialogues de gestion de l'automne, de servir en effectifs ces missions avec cet ordre de priorité.**

Ces priorités sont détaillées ci-après selon l'organisation du plan d'activité, par type de mission. Pour en simplifier la présentation, il a été choisi de vous signaler les nouveautés ou modifications, avec leur impact en terme d'ETP, par rapport à 2011.

**Les modalités d'action**

Afin de faciliter la mise en place de ces priorités dans le contexte d'une réduction des effectifs, je vous demande en application des orientations des États généraux du sanitaire :

- de déployer et contrôler les délégations de certification aux échanges des animaux vivants par les vétérinaires sanitaires mandatés dès la parution prochaine des textes permettant le mandatement,
- de déployer et contrôler les délégations de missions : EDE, GNIS/SOC, CTIFL, les vétérinaires sanitaires mandatés, et en priorités les organismes à vocation sanitaire (GDS, FREDON,...) et

Je souhaite également appeler votre attention sur la façon d'organiser et de réaliser les contrôles officiels.

Il est impératif que nous ayons une approche « intégrée » des problèmes sanitaires des aliments, prenant en compte l'ensemble de la chaîne de production et que les inspecteurs soient en capacité d'évaluer les conséquences de l'état sanitaire des établissements, des animaux ou des végétaux en production primaire sur celui des denrées produites.

Cette approche n'est possible que si les inspecteurs conduisent le plus souvent possible une inspection sur la base de plusieurs référentiels, dans des domaines techniques différents. Un exemple est celui des contrôles protection animale relatifs aux cages non aménagées à conduire dans les élevages de poules pondeuses : certaines FROS indiquent que ces contrôles ne sont pas réalisables, faute de moyens, alors même que les contrôles salmonelles annuels sont effectués dans les mêmes établissements.

Un autre exemple est celui des abattoirs où les contrôles ante et post mortem réglementaires d'un animal doivent être réalisés mais où la connaissance du mode d'élevage de l'animal, du statut sanitaire de l'exploitation, de l'alimentation, des médicaments reçus par l'animal est tout aussi importante et vient compléter une inspection visuelle de la carcasse.

Je vous demande donc d'envisager les modalités de cette approche plus intégrée.

Enfin, la définition des priorités et du PNI 2012 entraîne un besoin estimé de 15 ETP supplémentaires en SPA, et de 6 ETP supplémentaires en PV par rapport à 2011. L'exploitation de la GAO montre un fort déséquilibre d'ETP entre les domaines SSA et SPA : ainsi, pour ce qui concerne les MIPA, le nombre d'ETP SSA est plus de

3 fois supérieur à celui des ETP SPA.

**Aussi, afin de satisfaire ce besoin et en application de ces orientations nationales, je vous demande localement, lors de la déclinaison du BOP aux UO, de veiller à une meilleure répartition des ETP dans les services en charge, respectivement, des domaines SSA et SPA.**

**Je vous demande de tenir compte de ces orientations dans cette phase de préparation des dialogues de gestion qui se tiendront à l'automne et qui seront l'occasion pour le RBOP d'en présenter la mise oeuvre dans vos régions et départements.**



Dans la suite du document, on partira du principe qu'un ETP correspond à 208 jours travaillés, soit 1600 heures

## A - Missions de service public 2012 (MSP)

**Les missions de service public sont prioritaires sur tous les autres type de missions..**

Rappel des activités opérationnelles associées :

- Abattoirs de boucherie et de volaille
- Certification à l'exportation (pays tiers) et aux échanges (animaux vivants / UE)
- Gestion des foyers et des alertes
- Instruction des demandes : en SPA, en SSA, en SPV
- SIVEP

**La gestion des plaintes en protection animale relève désormais des missions de service public.**

### 1 - Abattoirs

Dans les abattoirs de boucherie et de volailles, une inspection permanente adaptée aux risques doit être maintenue. Ce sujet, largement débattu au niveau central (cf : nombreux groupes de travail sur l'organisation et le temps de travail, sur l'attractivité des postes, ...) mais également lors de mes déplacements en région, où j'ai réalisé quasi-systématiquement la visite d'un abattoir, reste un sujet prioritaire pour 2012.

Dans les abattoirs de volailles, la mise en place du programme pilote est poursuivi.

Dans les régions en sur-effectif par rapport à leur DO, il ne sera pas ouvert de poste au siège administratif si les postes vacants en abattoir ne sont pas pourvus.

#### **Modalités d'action :**

La complémentarité abattoir / élevage est très importante et ne cessera de croître, que ce soit au titre de la rénovation de l'inspection en abattoir ou de « l'animal Health law ». L'approche intégrée des problèmes sanitaires est particulièrement nécessaire en abattoir, lieu de croisement entre la production primaire et l'aval de filière. L'organisation des missions en abattoir en fonction de l'analyse de risques doit permettre aux inspecteurs d'avoir une vision transversale de toute la chaîne alimentaire. La réalisation de contrôles en élevage, intégrant les résultats d'inspection ante mortem et post mortem en abattoir, par les inspecteurs du service vétérinaire d'inspection en abattoir (vétérinaires et auxiliaires officiels) permet, à la fois, d'atteindre cet objectif et d'améliorer l'efficacité des contrôles.

### 2 - Certifications à l'exportation (domaines animal et végétal) et certifications aux échanges d'animaux vivants

2012 sera l'année de mise en place de la délégation aux vétérinaires sanitaires (VS) mandatés de la certification aux échanges des animaux vivants.

Le déploiement du dispositif (recensement des besoins, appel à candidature, choix des candidats, entretien, formation, ..) devrait nécessiter **2 ETP** sur l'ensemble du territoire (800 VS à mandater x 3 h par VS = 2400 h).

Un audit de l'OAV sur ce thème est programmé au mois de septembre 2011.

[Le contrôle de second niveau de la délégation qui sera réalisé dans Traces et qui portera sur 10% des 90.000 certificats émis relève du PNI et devrait nécessiter environ 1 ETP sur l'ensemble du territoire (10 mn x 9000 = 1500 h)]

La gestion des anomalies aux échanges qui étaient réalisées en administration centrale (0,8 ETP) et qui a été transférée cette année aux services déconcentrés sera intégrée au vade mecum relatif à la certification sanitaire aux échanges animaux vivants pour que ces anomalies soient des données d'entrée pour le contrôle de second niveau.

### **3 - Instructions des demandes en SPA**

#### a - Gestion d'agrément zoo-sanitaires

C'est ce secteur qui est le plus impacté, en 2012, par un besoin d'ETP supplémentaires, avec la gestion d'agrément de différents types d'établissements qui relèvent d'obligations réglementaires UE et qui comprend :

- un volet MSP avec la gestion des dossiers et l'attribution de l'agrément
- [un volet PNI, une fois l'agrément attribué, avec des contrôles officiels à réaliser selon une certaine fréquence]

Type d'établissement à agréer	Nombre d'établissements	Durée contrôle (ou action)	ETP nécessaires	Remarques
Centres de rassemblement aux échanges (SPA10)  <i>Enregistrement des opérateurs (qui doivent se déclarer) dans SIGAL</i>	1400  1800 <i>A répartir sur 2012 et 2013 900 en 2012</i>	2 jours  (dossier + visite)	13, 5 ETP France entière  (2 jours x 1400 = 2800 jours / 208 j)	Mutualisation avec la réalisation des contrôles des centres de rassemblement (cf : OSI du PNI : contrôles sur place de l'identification dans les exploitations bovines autres que les élevages)  OSI à venir <i>OSA au second semestre 2011 possibilité de délégation à l'EDE</i>
Zoo (SPA10) mais l'agrément n'est pas une obligation réglementaire ; attribué sur demande	30 seraient concernés	2 jours  (dossier + visite)	0,3 ETP France entière  (2 jours x 30 = 60 jours / 208 j)	A gérer au cas par cas  OSI à venir
Fermes aquacoles (SPA6) (elles ont été agréées sur dossier en 2010 et 2011, il s'agit de régulariser leur situation)	1000 dont 50% ont un agrément provisoire <i>A répartir sur 2012 et 2013 500 en 2012</i>	1,5 jours  (dossier + visite)	4 ETP  (1,5 jours x 500 = 2250 jours / 208 j)  Concerne essentiellement Bretagne, Aquitaine, Pays de Loire et Poitou-Charentes  11 ETP  (1,5 jours x 1500 = 2250 jours / 208 j)  Concerne 26 DD(CS)PP littorales	OSI à venir OM : NS DGAL/SDSPA/N2011-8092 du 13/04/11  [PNI à partir de 2014 : contrôle à fréquence variable selon statut sanitaire de l'établissement] En attente d'arbitrage sur la structure qui réalisera les contrôles : DDTM ou DD(CS)PP ? S'il s'agit des DD(CS)PP, un arbitrage sera réalisé par la DGAL pour prise en compte de ces contrôles par les 26 DD(CS)PP concernées  Prioriser les fermes qui réalisent des échanges intra-UE
Fermes conchylicoles	3000 <i>A répartir sur 2012 et 2013 1500 en 2012</i>			

				[PNI à partir de 2014 : 1 contrôle tous les 4 ans]
Compartimentation des élevages avicoles au regard de l'Influenza aviaire : agrément volontaire sur demande ; permet d'exporter en cas d'apparition d'un foyer IA dans la zone	100 potentiels	1,5 jours  (1,5 jours x 100 = 150 jours / 208 j)	0,7 ETP France entière	OSI au second semestre 2011  [PNI à partir de 2013 : 1 contrôle / an]

Pour ce qui concerne les fermes aquacoles et conchylicoles, un gain d'efficacité sera recherché par des modalités d'inspection adaptées : ces établissements sont déjà inspectés et certains détiennent un agrément sanitaire (cas de certaines piscicultures et de la plupart des conchylicultures). Il serait pertinent que les 2 inspections au titre, d'une part de l'agrément sanitaire, d'autre part de ce nouvel agrément zoo-sanitaire, soient réalisées par le même inspecteur, qui connaît déjà l'établissement par le volet santé animale.

Pour ce faire, les outils ont été adaptés, avec la livraison d'une grille unique SSA/SPA, contenant 50% d'items communs et un vade mecum associé.

#### b - Transports animaux vivants

La NS DGAL/SDSPA/N2011-8022 du 25/01/11 a établi une nouvelle répartition des contrôles protection animale dans le domaine des transports des animaux vivants. Je vous renvoie à cette instruction pour identifier les contrôles relevant des MSP.

#### c - Gestion tuberculose

Dans le cas où un dispositif spécifique et renforcé de surveillance et de gestion de la maladie, serait mis en place dans les régions touchées par des cas de tuberculose, les moyens humains estimés nécessaires seront attribués à ces régions.

Ce sujet sera traité, au cas par cas, lors des dialogues de gestion.

#### d - Rassemblement d'animaux

Un point est nécessaire sur la gestion des rassemblements d'animaux, pour faire suite aux nombreuses demandes de création d'une UEM dans la GAO, afin de prendre en compte le temps passé à cette activité. Il ne sera pas créé d'UEM spécifique pour les raisons présentées ci-après.

Les rassemblements spécifiquement dédiés aux animaux de compagnie sont règlementés par une simple déclaration (article L214-7 *L'organisateur d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie est tenu d'en faire préalablement la déclaration au préfet du département et de veiller à la mise en place et à l'utilisation, lors de cette manifestation, d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale*).

Par conséquent, il n'y a pas lieu d'instruire comme une autorisation chaque déclaration, ni de faire un arrêté préfectoral pour autoriser chaque manifestation. Il convient uniquement de veiller à ce que, si une manifestation est connue, la démarche de déclaration ait bien été faite.

S'il y a vente, alors la présence d'un vétérinaire sanitaire et d'un titulaire du certificat de capacité est obligatoire (articles R214-31 et D214-19).

La nature des installations et le fonctionnement attendue reposent sur les dispositions générales mentionnées à l'article R214-31-1.

L'inspection physique de ces rassemblements ne constitue pas une priorité. Seuls des éléments de suspicion d'un mauvais fonctionnement ou une demande spécifique du préfet doivent vous amener à programmer ce type de contrôles.

NB : La déclaration d'une manifestation spécifique animaux de compagnie est à ne pas confondre avec l'autorisation par dérogation de ventes d'animaux dans des lieux non dédiés également prévue à l'article L214-7,

qui doivent rester exceptionnelles.

#### 4 - Instructions des demandes en SSA

Les 'demandes SSA' sont à prendre au sens de la définition qui en est donnée dans le dictionnaire des UEM : déclaration d'activité, délivrance d'un agrément, inspection sur place des établissements dans le cadre d'une demande d'agrément, information à la demande, gestion des retours de contrôles à destination communautaire.

Il est rappelé que les avis sur plan ou sur permis de construire ne relèvent pas des missions du programme 206.



## B - Missions de support technique 2012 (MST)

Rappel des activités opérationnelles associées :

- Épidémiologie animale
- Surveillance biologique du territoire (SBT)
- ECOPHYTO
- Contrôle des délégations
- Expérimentation (végétaux)
- Formation reçue
- Politique publique de l'alimentation (programme national pour l'alimentation : PNA)
- Plans d'urgence
- Coordination technique
- Environnement (missions MEDDTL : ICPE et faune sauvage captive)

Le contrôle de la délégation aux EDE doit être mise en œuvre, afin que la totalité des EDE ait été contrôlée fin 2012 (50% l'ont été en 2011).

Dans le domaine végétal, l'expérimentation sera pilotée par la DRAAF mais sa mise en œuvre sera progressivement déléguée aux FREDON, ce qui permettra une réduction d'effectif estimée à 7 ETP en 2012 (15 ETP ont été affectés à cette mission en 2011), qui pourront être re-déployés pour la réalisation des contrôles 'Paquet hygiène'.

PNA : Les contrôles sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective relèvent du PNI.

## C - Missions transversales 2012 (MIT)

Rappel des activités opérationnelles associées :

- Management
- GRH-Logistique-Comptabilité-Accueil
- Gestion générale
- Assurance qualité
- Formation dispensée
- Activités externes
- Missions autres programmes

Les missions transversales comprennent les fonctions support.

**Rappel : les fonctions support, tous programmes confondus, doivent représenter, au plus, 9% des effectifs totaux de la structure (objectif 8,5% en 2013).**

## D - Missions d'inspection programmable par l'administration 2012 (MIPA)

Le tableau annexé à cette instruction reprend l'ensemble des ordres de service concernés dans chacun des domaines : SPA, SPV, SSA, SIVEP, export.

Seules les nouvelles MIPA 2012 sont listées ci-après.

### 1 - Domaine SSA, programme national pour l'alimentation et qualité nutritionnelle

#### a - Domaine SSA2 abattoirs

La fréquence des contrôles n'est pas modifiée ; je vous rappelle l'obligation de réaliser au moins 1 inspection complète par an de chaque abattoir de boucherie, en lien avec la nécessité de maintenir les abattoirs en classe 1 ou 2 et de fermer ceux qui ne sont pas conformes.

#### b - Contrôles nutritionnels

Ils seront mis en place à compter de la rentrée scolaire 2012 et, dans un souci d'efficience, couplés à des inspections sanitaires. Ces contrôles ne nécessitent pas d'effectifs supplémentaires car ils sont réalisés par les inspecteurs en charge d'inspections sanitaires dans les établissements de restauration collective.

Le bon niveau sanitaire des établissements de ce secteur doit permettre de déployer ces nouveaux contrôles nutritionnels sans abaissement du niveau sanitaire offert aux convives qui y prennent leurs repas.

En 2010, 10.550 inspections ont été réalisées en restauration collective scolaire (primaire, collège, lycée ; source Sigal).

L'inspection physique sur site sera rapide (estimée à une heure environ) et consistera, d'une part à s'assurer que les règles nutritionnelles à respecter sont connues du professionnel, d'autre part à évaluer la conformité de quelques points tels que l'équilibre des menus sur une période donnée, les prescriptions relatives au service des condiments et de l'eau, la correspondance des fiches techniques avec les produits servis.

Les quelques points 'incontournables' à contrôler seront intégrés à la grille d'inspection 'restauration collective' et le vade mecum associé sera modifié en conséquence.

Un ordre de service paraîtra à l'automne 2011 ; il précisera les modalités de réalisation de ces contrôles, avec notamment la catégorie d'établissements concernés, et de leur enregistrement dans Sigal.

La fin de l'année 2011 et le premier semestre 2012 seront consacrés à la démultiplication des formations pour les inspecteurs.

#### c - La programmation SSA selon les 3 axes

Elle n'est pas modifiée, afin de consolider le dispositif après une première année de mise en place, dont un premier bilan sera réalisé lors du séminaire technique qui aura lieu au mois d'octobre prochain.

### 2 - Domaine SPA

<b>Des contrôles alimentation animale sont intégrés au PNI à partir de 2012.</b>
--

Une note de risque et une fréquence d'inspection seront déterminées, sur la base des retours terrain relatifs à l'expérimentation réalisée au 1er semestre 2011 décrite dans la LDL DGAL/SDSPA/BISPE/0083 du 12/01/11.

Dans l'attente de l'ordre de service qui sera diffusé d'ici la fin 2011, et pour vous permettre d'affecter des moyens à ce domaine, il est d'ores et déjà décidé que 405 établissements les plus à risques doivent être contrôlés en 2012, ce qui nécessitera **4 ETP** environ.

Dans ce domaine où les compétences sont rares, la mutualisation entre département et entre région sera favorisée.

Contrôles protection animale animaux de rente : il est proposé d'alléger les contrôles pour les espèces ne faisant pas l'objet de directives spécifiques (dindes, animaux à fourrure, ...).

1000 contrôles seraient ainsi 'supprimés', ce qui permettrait **un gain de 10 ETP**.

Les contrôles protection animale, initiés en 2011, pour l'interdiction des cages non aménagées en élevage de poules pondeuses sont poursuivis en 2012. Ces contrôles devraient pouvoir s'inclure dans le 1% contrôles conditionnalité ou/et devraient pouvoir être couplés aux contrôles salmonelles annuels.

Protection animale animaux de compagnie : l'OIV 2012 consistera en des actions ciblées dans les animaleries et les élevages sur le commerce des animaux, comprenant quelques points de contrôle axés sur les pratiques frauduleuses (traçabilité, trafic de chiens, ...).

#### **Des contrôles des établissements d'élimination et de valorisation des déchets figurent au PNI 2012.**

517 établissements étant concernés, les contrôles seront étalés sur plusieurs années. En 2012, devront être inspectés les établissements les plus à risque, soit les 110 établissements transformant, stockant ou incinérant des matières de catégorie C1 (/C 2) et une centaine d'autres établissements d'avantage touchés par les évolutions de la réglementation tels que compostage, biogaz, ...

Ces contrôles nécessiteront **2 ETP** environ.

Dans ce secteur également, qui exige une compétence de plus en plus pointue des inspecteurs, la mutualisation entre département et entre région sera favorisée.

### 3 - Domaine SPV

#### **A la demande du Ministre chargé de l'agriculture, le nombre des contrôles paquet hygiène sera doublé en 2012.**

ce qui nécessitera 6 ETP supplémentaires par rapport à 2011.

Dans le domaine de la santé des végétaux, 2012 verra une montée en puissance dans plusieurs domaines :

- renforcement des inspections en pépinière dans le cadre de la surveillance sharka (au moins deux passages par an conformément au plan d'action sharka ministériel),
- renforcement des prélèvements pour la recherche de globodera pallida et globodera rostochiensis dans le cadre de l'application de l'arrêté ministériel du 28 juin 2010,
- renforcement des prélèvements pour la recherche de bursaphelenchus xylophilus au vu de la menace croissante pour notre territoire présentée par cet organisme,

Ces évolutions devraient être contre-balançées par certains allègements :

- un certain nombre de plans de surveillance listés dans la NS DGAL/SDQP/N2009-8089 relative aux PSC dans le domaine de la santé des végétaux apparaissent comme caducs ou non prioritaires et seront prochainement abrogés. D'ores et déjà, ils n'ont pas été repris dans le PNI PV annexé à la présente note de service
- dans le cadre des suites données aux EGS, il est prévu d'apporter une sécurisation juridique aux actes réalisés par les délégataires, ce qui permettra de consolider le dispositif de délégation pour les contrôles réalisés dans le cadre de la surveillance du territoire, du PPE ou de l'export, et ainsi de donner plus de flexibilité aux services"

Pour mémoire les effectifs PV subiront une réduction de 7 ETP qui peuvent correspondre lorsque cela est possible à un transfert de l'expérimentation aux FREDON.

**Afin de pouvoir réaliser les missions du PNI PV à ETP constants, il conviendra d'élargir le périmètre des délégations aux FREDON : les délégations existantes, ainsi que l'augmentation possible des activités déléguées pour 2012, feront l'objet d'un examen particulier lors des prochains dialogues de gestion.**

Je vous demande de préparer les dialogues de gestion 2012 RPROG/RBOP et RBOP/RUO sur la base des éléments présentés dans cette note.

La directrice générale de l'alimentation,  
Pascale BRIAND

Domaines	Relié à l'objectif LOLF n°	Indicateur PAP n°	Indicateur PAP libellé	Sous-indicateur PAP n°	Sous-indicateur PAP libellé	Indicateur BOP n°	Indicateur BOP libellé	Cible nationale 2012	Orientations - Activités	Références des ordres de service parus ou à paraître	Libellé UEM	Rappel PNI 2011	Évolutions PNI 2012	+ ou -
I1 – Import	1								Plan de surveillance de la contamination biologique et physico-chimique des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ou animale présentés en poste d'inspection frontalier	DGAL/SDASEI/SIVEP/L2011-305 du 19 avril 2011	UEM Contrôle à l'importation des animaux et produits d'origine animale (85) UEM Contrôle à l'importation des aliments pour animaux d'origine non animale (90)	15,83		0
I2 – Import (ex PV2 – Import)	1								Plans de surveillance des végétaux dans les PEC		UEM Contrôle des végétaux à l'importation (PEC)(185) UEM Contrôle des végétaux à l'importation en LIAD (190)			0
E1 – Export	1								Conditions de production des fromages exportés vers les Etats-Unis	OM DGAL/SDSSA/SDASEI/N2009-8109 du 25 mars 2009	UEM "Plan de surveillance et plan de contrôle (373)	5,26		0
E2 – Export (ex PV 3 – Export)	1								Cf domaine Protection des végétaux  Russie : Non conformité lors de contrôle de pommes de terre de consommation françaises par les services d'inspection en frontière (DRAAF Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie)	OSA DGAL/SDASEI/SDQPV/2011-05-014 du 19 mai 2011	UEM Surveillance organismes réglementés ou émergents en santé végétale (165)	4,4		0
												<b>25,49</b>		

Domaines	Relié à l'objectif LOLF n°	Indicateur PAP n°	Indicateur PAP libellé	Sous-indicateur PAP n°	Sous-indicateur PAP libellé	Indicateur BOP n°	Indicateur BOP libellé	Cible nationale 2012	Orientations - Activités	Références des ordres de service parus ou à paraître	Libellé UEM	Rappel PNI 2011	Évolutions PNI 2012	+ ou -
PSPC - Plan de surveillance et de contrôle (domaine animal)									<p>Les dispositions générales et les plans particuliers 2012 seront définis selon une planification identique à 2010.</p> <p>Il n'est pas prévu d'allègement ni d'augmentation des plans pour 2012. Ils devraient donc pouvoir être réalisés à moyens constants.</p>	<p>NS à venir pour définir les dispositions générales relatives aux PSPC de la contamination des denrées animales et d'origine animale et des produits destinés à l'alimentation animale pour l'année 2012</p> <p>NS spécifiques à chaque plan</p> <p>Liste disponible sur l'Intranet  <a href="http://intranet.national.agri/Listes-des-plans-de-sur">http://intranet.national.agri/Listes-des-plans-de-sur</a></p>	UEM Plan de surveillance et plan de contrôle PSPC (373)	90	<p>quelques ajustements en + ou - mais qui ne vont pas influencer sur le nombre de prélèvement global.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans antibiorésistance : en + sur les bovins</li> <li>- Plan alimentation animale nationale : pas de modification pour 2012</li> <li>- Plan alimentation animale en PED : pas de modification pour 2012</li> <li>- Plans microbiologie : le nombre global de prélèvement ne devrait pas varier. La variation sera essentiellement sur le type de matrice et d'analyte recherché.</li> <li>- Plans pêche : idem 2011 si ce n'est une reconversion du plan de surveillance e. coli sur les coquillages en plan de contrôle orienté (pas d'influence sur le nombre de prélèvement)</li> <li>- Plans contaminants : en+</li> <li>- Plan aluminium total dans les DAQA (Lait et produits de la pêche) en 2012 sur la base de la méthode utilisée pour l'EAT : NOUVEAU</li> <li>- Plan mercure : extension aux matrices reins et foies</li> <li>- Plan arsenic : extension à la matrice lait</li> <li>- Plan importation : idem 2011</li> <li>- Plan chlordecone : idem 2011</li> </ul>	0
												90	0	

							Domaine PV					
Domaines	Relié à l'objectif LOLF n°	Indicateur PAP n°	Indicateur PAP libellé	Indicateur BOP n°	Indicateur BOP libellé	Cible nationale 2012	Orientations – Activités	Références des ordres de service parus ou à paraître	Libellé UEM	Rappel PNI 2011	Evolutions prévues pour PNI 2012	PNI + ou -
PV1-PPE	1			PV0414	Taux de contrôles des établissements soumis à PPE	100,00%	Contrôles des établissements (producteurs et revendeurs), et le cas échéant de leur environnement, en vue de la délivrance du passeport phytosanitaire européen	OSI à venir clarifiant le périmètre des inspections PPE et la fréquence des contrôles selon le type d'établissements (producteurs, revendeurs avec combinaison ou division de lots, autres revendeurs) en remplacement de OSI DGAL/SDQP/N2009-8089 du 16 mars 2009	UEM Gestion des passeports phytosanitaires européens (170)	12,59	NS à venir clarifiant le périmètre des inspections PPE et la fréquence des contrôles. Montée en puissance de la sharka avec une fréquence d'inspections des pépinières passant de 1 à 2 / an  Dispositions spécifiques relatives au PPE dans les OS du domaine « Surveillance des organismes réglementés ou émergents »	Délégation FREDON
							Contrôle de second niveau des délégataires (Mission de support technique)	NS à venir qui précisera les modalités de ces contrôles	UEM Contrôle de la délégation aux OVS (protection des végétaux) (250)			
PV4 – Intrants	1			PV0102	Taux de réalisation du plan de contrôle PP et autres contaminants	99,50%	Programme de contrôle de la mise sur le marché et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques incluant les contrôles réalisés au titre de la conditionnalité des aides PAC. <b>6 570 contrôles</b> à réaliser en 2011 et le cas échéant prélèvements, (6 500 en 2010).	OSI DGAL/SDQP/N2011-8079 – DGPAAT/SDEA/N2011-3014 du 4 avril 2011	UEM Contrôle de la délégation aux OVS (protection des végétaux) (250)	51,87	Maintien de la même pression de contrôle en 2012 (2% des exploitations agricoles dont 1% au titre de la conditionnalité)  PS-PC Chlordécone : maintenu a minima jusqu'à 2013 (cf plan d'action chlordécone 2011-2013)	
	1	1.1	Taux des non-conformités au regard de l'application de la réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires	PV0208	Taux de non-conformités des contrôles PP et autres contaminants (distributeurs et applicateurs)	55,00%	Contrôle de la conditionnalité des aides 2011: missions des organismes de contrôle et de l'autorité coordonnatrice de contrôle, méthodes de sélection et de réalisation des contrôles	NS DGPAAT/SDG/N2011-3015 – DGAL/SDPPST/N2011-8080 du 4 avril 2011				
	1						Plan de surveillance dans les denrées végétales destinées à l'alimentation humaine et animale de la <b>Guadeloupe et de la Martinique</b> au regard du taux de résidus de chlordécone pour l'année 2009	OSA DGAL/SDQPV 2009-04-002 du 23 juin 2009				
	1						Plan de surveillance de la contamination des plantes à infusion et épices par des résidus de produits phytopharmaceutiques pour l'année 2011. Ce plan doit être terminé au 31/12/2011. <b>DRAAF Centre, Haute Normandie, Languedoc Roussillon, Pays de la Loire, PACA, Rhône Alpes</b>	OSI DGAL/SDQPV 2011-03-001 du 12 mai 2011				
	1						résidus de produits phytopharmaceutiques pour l'année 2009. Entre 110 et 121 prélèvements à réaliser <b>DRAAF/SRAL Aquitaine, Basse Normandie, Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais, Picardie, Laboratoire du GIRPA</b>	OSI DGAL/SDQPV 2009-05-002 du 23 juin 2009				
PV5- OGM	1						Plan de contrôle 2011 des semences en provenance de pays tiers en vue de la recherche de présences d'organismes génétiquement modifiés et de la vérification de la conformité des étiquetages. <b>165 prélèvements</b> dans les PEC ou LIAD.	OSI DGAL/SDQP/N2011-8032 du 3 février 2011	UEM Contrôle des OGM (210)	0,63	En 2010 126 prélèvements sur semences réalisés sur les 145 demandés en import.  Montée en puissance en 2012 si essais et si autorisation mise en culture	5
	1						plan de contrôle de la mise en culture de maïs OGM (DRAAF Aquitaine et Midi-Pyrénées concernées)	OSI DGAL/SDQP/N 2011/05/02 du 20 mai 2011	UEM Contrôle des OGM (210)			
PV6 – Paquet hygiène	1						Contrôle des bonnes pratiques d'hygiène assurant la qualité sanitaire et la salubrité des denrées alimentaires d'origine végétale et des matières premières végétales pour les aliments pour animaux, au niveau de la production primaire, pour 2011. <b>427 contrôles</b> (et le cas échéant prélèvements) à réaliser en 2011 (comme en 2010)	OSI DGAL/SDQP/N2011-8103 du 2 mai 2011	UEM Paquet hygiène (205)	5,66	Pas de bonne analyse de risques préalable sur les établissements à contrôler par manque d'information sur leurs activités et absence de BDD exhaustive (non concernés par aides PAC) : groupe de travail SRAL sur ce sujet. Le nombre de contrôles sera multiplié par 2	6
PV7 – Gestion de foyers	1						Mission de service public. La surveillance programmée en zone contaminée (plan de contrôle diabrotica, prospections sharka...) est couverte par le domaine « surveillance des organismes réglementés ou émergents en santé végétale »		UEM Gestion des foyers d'organismes réglementés (215)			
I2 – Import	1						Contrôle des végétaux dans les points d'entrée communautaires		UEM Contrôle des végétaux à l'importation (PEC) (185)		Le domaine import intègre également des prélèvements qui figureraient dans d'autre OSI d'autres domaines	
E2 – Export	1						Mise en œuvre du programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation. Entreprises effectuant un traitement (HT) approuvé par la norme NIMP 15 : <b>1 inspection par an</b> . Entreprise n'assurant pas les traitements des bois (sous traitance), fabricant, réparateur : <b>1 inspection tous les 2 ans (+ Gestion agrément NIMP15 en service public)</b>	OSI DGAL/SDQP/N2011-8042 du 17 février 2011	UEM Contrôles et certification phytosanitaire à l'exportation (175)	4,4		
	1						Contrôles programmés des établissements producteurs de végétaux destinés à l'export dans le cadre notamment d'accords bilatéraux avec les pays tiers		UEM Contrôles et certification phytosanitaire à l'exportation (175)			



				Domaine PV			
(ex PSPC) Surveillance des organismes réglementés ou émérgents en santé végétale	1			<p>La NS DGAL/SDQPV/N2009-8089 relative aux PSPC dans le domaine de la santé des végétaux va être prochainement abrogée, ainsi qu'un certain nombre d'OS devenus caducs.</p> <p>Pour 2012, les plans de surveillance (hors zones protégées) en vigueur seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meloïdogyne chitwoodi et Meloïdogyne fallax sur cultures légumières : reconduction à venir de la NS DGAL/SDQPV/N2010-8204 du 27 juillet 2010</li> <li>- ToCV, TICV, CYSDV et CVYV : NS DGAL/SDQPV/N2005-8137 du 20 mai 2005</li> <li>TYLCV et Bemisia tabaci : NS DGAL/SDQPV/N2005-8138 du 20 mai 2005</li> <li>- PSTVd sur végétaux de Solanum jasminoides et de Brugmansia spp : NS DGAL/SDQPV/N2007-8164 du 9 juillet 2007</li> <li>PSTVd et autres viroïdes (CLVd, TCDVd) sur cultures de tomates : LDL BSSV/2009-06-035 du 19 juin 2009</li> <li>- PepMV : NS DGAL/SDQPV/N2000-8070 du 26 mai 2000</li> <li>TSWV (INSV) : LOS 99-07-82 du 20 juillet 1999</li> <li>- Opogona sacchari : NS DGAL/SDQPV/N2005-8189 du 20 juillet 2005</li> <li>- Anoplophora spp. : NS DGAL/SDQPV/N2005-8156 du 16 juin 2005</li> <li>- Phytophthora ramorum : NS DGAL/SDQPV/N2008-8082 - DGFAR/SDFB/N2008-5011 du 8 avril 2008</li> <li>-Fusarium circinatum : NS DGAL/SDQPV/N2008-8057- DGFAR/SDFB/N2008-5006 du 18 mars 2008</li> <li>- Bursaphelenchus xylophilus : révision à venir de la NS DGAL/SDQPV/N2009-8095 du 23 mars 2009 modifiée par la NS DGAL/SDQPV/N2009-8221 du 29 juillet 2009</li> <li>- Dryocosmus kuriphilus : NS à venir</li> <li>- Rhynchophorus ferrugineus : NS DGAL/SDQPV/N2011-8076 du 25 mars 2011</li> <li>- Diabrotica virgifera Le conte : DGAL/SDQPV/N2011-8135 du 20 juin 2001 (plan de surveillance) et DGAL/SDQPV/N2011-8136 (plan de contrôle)</li> <li>- Tilletia indica : NS/DGAL/SDQPV/N2005-8017 du 12 janvier 2005</li> <li>- Mycoplasmes de la vigne (flavescence dorée, bois noir) : reconduction à venir de la NS/DGAL/SDQPV/N2010-8214 du 30 juillet 2010</li> <li>- Organismes nuisibles sur pommes de terre : refonte à venir des NS DGAL/SDQPV/N2007-8285 du 28 novembre 2007 (pommes de terre de consommation et de transformation), DGAL/SDQPV/N2009-8051 du 4 février 2009 (pomme de terres de semence) et DGAL/SDQPV/N2006-8262 du 15 novembre 2006 (introductions)</li> <li>- Plasmodiopsis halstedii : NS à venir</li> <li>Monilia fructicola : NS DGAL/SDQPV/N2003-8072 du 25 avril 2003</li> <li>- Xanthomonas arboricola pv pruni : NS DGAL/SDQPV/N2001-8074 du 29 mai 2001</li> <li>- Erwinia amylovora : NS DGAL/SDQPV/N2005-8095 du 31 mars 2005</li> <li>- Sharka : NS à venir</li> <li>- Pseudomonas syringae pv. actinidiae : NS DGAL/SDQPV/N2011-8083 du 6 avril 2011</li> </ul> <p>Dispositions relatives aux plans de surveillance et plans de contrôle des végétaux et produits végétaux vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés ou émergents. <b>Seules les surveillances orientées, spécifiques et programmées des organismes nuisibles sont intégrées ainsi que les actions liées (ex : pose de pièges diabrotica, prospection sharka...)</b></p> <p><b>A liste des PSPC mise à jour se trouve sur l'Intranet qualité : Liste PSPC PV</b></p>	<p>UEM Surveillance organismes réglementés ou émergents en santé végétale (165)</p>	11,86	<p>Dispositions spécifiques relatives au PPE dans les OS du domaine « Surveillance des organismes réglementés ou émergents »</p>
						<b>87,01</b>	
							<b>6</b>

Délégation  
FREDON

Domaines	Relié à l'objectif LOLF n°	Indicateur PAP n°	Indicateur PAP libellé	Sous-indicateur PAP n°	Sous-indicateur PAP libellé	Indicateur BOP n°	Indicateur BOP libellé	Cible nationale 2012	Orientations - Activités
SPA1 – Alimentation animale	1								Programmation des inspections des établissements du secteur de l'alimentation animale soumis à l'agrément du règlement (CE) n° 183/2005
SPA2 – Pharmacie vétérinaire	1	1 3	Non respect normes santé publique vétérinaire	2	Taux de présence résidus antibiotiques chez les porcs	AV403_1	inspection en pharmacie vétérinaire en élevages de porcs	3%	Inspection des établissements pharmaceutiques vétérinaires (aliments médicamenteux) et de l'exercice de la pharmacie vétérinaire
SPA3 – Protection animale / animaux de rente	1								Contrôle de la conditionnalité des aides 2011 : 1% des détenteurs d'animaux demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité et <b>1% par espèce d'élevage (en 2009 = 3892 contrôles)</b>
									Contrôle à partir du 2ème semestre 2011 de 20% (par semestre) des élevages de poulets de chair annoncé en 2010 : proposition aux DD(CS)PP d'étaler le contrôle des élevages dérogatoires sur 2011-2013 avec un minimum de 15% par trimestre (au plus 6000 élevages concernés)
									Programmation des contrôles de protection animale en cours de transport <b>(en 2009 : 2911 contrôles)</b> 5% des demandes d'autorisations dans le cadre d'une délivrance d'autorisation de type 1 ; 2 contrôles par an des postes de contrôle ; contrôles routiers sur les sites ciblés dans l'AR nationale ; ½ journée par site de centres de rassemblement ; 5% des notifications TRACES reçues ; 1 à 3 ½ journée à l'arrivée des animaux à l'abattoir selon le tonnage et les espèces ; 5% des carnets de route ; ½ journées au déchargement des transroutiers en provenance d'Irlande ou RU à Cherbourg (7), Calais (4), Le Havre (0 à 4 selon trafic)
								Échéance du 1er janvier 2012 pour l'interdiction des cages non aménagées en élevage de poules pondeuses et suites à donner lors des contrôles protection animale	
SPA4 – Protection animale / animaux de compagnie	1								En 2012 : actions ciblées sur le commerce des animaux (animaleries, élevages...) en collaboration avec les services des fraudes : ordre de méthode avec quelques points de contrôle documentaires à venir.

SPA5 – Expérimentation animale	1							Programmation et modalités d'inspection des établissements d'expérimentation animale : mission service public : inspections de tous établissements dont l'agrément n'est pas à jour ou doit être renouvelé <b>PNI : inspection annuelle</b> des établissements avec non conformité majeure lors d'inspection précédente et établissements hébergeant des primates non humains et carnivores domestiques ; <b>inspection tous les 2 ans</b> des établissements mettant en œuvre des protocoles expérimentaux dont la douleur peut être considérée comme classée sévère (MSP + PNI = 8 ETP)
SPA6 – Actions en élevage + SPA8 – Inspection de santé publique en élevage	2	2 1	réduire risques maladies transmises par aliments origine animale	1	Taux d'infection salmonelles (Enteritidis + Thyphimurium) dans élevages poules pondeuses		1,3%	Maîtrise du danger salmonelles dans les troupeaux de reproducteurs <i>Gallus gallus</i> et dans les troupeaux de poulettes et poules pondeuses d'œufs de consommation : 100% pour élevage de plus de 1000 pondeuses hors période vide sanitaire ; 5 à 10 % pour élevages adhérent à charte sanitaire ; 20 à 40 % selon nombre de troupeaux mis en place par an et par département Lutte contre les salmonelles dans les troupeaux de dindes de reproduction
	1							Procédure d'attribution de l'agrément zoo-sanitaire des fermes aquacoles, à l'exception des fermes conchylicoles, conformément à l'arrêté du 8 juin 2006 modifié
	1							Procédure d'attribution de l'agrément zoo-sanitaire des fermes conchylicoles
	1							Réseau de surveillance des troubles des abeilles 2011
	1							Compartimentation élevages avicoles/influenza aviaire : agrément sur la base du volontariat
	1							Gestion de la tuberculose en 2012 : renforcement de la prophylaxie dans certaines zones (nécessite définition préalable AC ANSES sur les zones à risques)

SPA 7 – Elimination et valorisation des déchets animaux	1								Établissements déjà agréés au titre R 1774/2002 agréés au titre du R 1069/2009 : 1 inspection/an à réaliser dans le cadre du PNI. En mission de service public : quelques nouveaux établissements à agréer du fait de la reventilation des activités selon la nouvelle réglementation
SPA 9 – Identification animaux	1	1 3	Non respect normes santé publique vétérinaire	1 et 3	Taux de non conformité en identification bovine Taux d'identification ovine et caprine	AV408 AV405	Taux de non conformité en identification bovine Taux d'identification ovine et caprine	?? 70%	Contrôle de la conditionnalité des aides 2011 : <b>1% des détenteurs d'animaux demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité</b>
	1								Réalisation de contrôles sur place de l'identification dans les exploitations bovines autres que les élevages : <b>centres de rassemblement, marchés, établissements d'abattage, établissements de collecte des cadavres.</b> Le contrôle de l'identification bovine en abattoir a été retiré de cet OSI car double emploi avec contrôle traçabilité bovine en abattoir (grille de contrôle commune dans prochaine NS de la SDSSA qui actualisera celle du 13/10/2009)
	1								Tutelle des établissements d'élevage
SPA 10 – Échange d'animaux vivants, contrôles à destination, certification	1								Délégation de la certification aux échanges d'animaux vivants à partir de 2012
	1								Gestion des anomalies aux échanges d'animaux vivants par les DD(CS)PP (actuellement réalisée par l'AC)
SPA 11 – Reproduction animaux	1								Agréments sanitaires des centres de collecte de sperme des équidés Agréments sanitaires des centres de collecte de semence porcine et des stations de quarantaine Agrément sanitaire des établissements et des personnes dans le cadre de la monte publique artificielle des bovins

Références des ordres de service parus ou à paraître	Libellé UEM	Rappel PNI 2011	Évolutions PNI 2012 - Commentaires	PNI + ou -	MSP + ou -
OSA DGAL/SDSPA/BISPE/00083 du 12 janvier 2011	UEM Alimentation animale (125)	1,68	529 établissements agréés au titre du règlement 183/2005 et 311 établissements enregistrés au titre de l'arrêté du 28/02/2000. 4 classes de risques définies qui entraînent une fréquence de visite de 1 à 4 ans. 405 établissements à contrôler en 2012 x 2 jours = <b>4 ETP</b> . Sera confirmé dans un OS qui tiendra compte du bilan demandé aux DD pour le 15/07/2011 pour préparer la programmation 2012.	2,3	
OM DGAL/SDSPA/N2010-2255 du 3 décembre 2010 OSI DGAL/SDPPT/SDSPA/2010-01114 du 22 juin 2010 modifiée par la LDL DGAL/SDSPA/L2011-0319 du 11 février 2011	UEM Pharmacie vétérinaire (115)	12,65	Pas de changement en 2012		
NS DGPAAT/SDG/N2011-3015 – DGAL/SDPPST/N2011-8080 du 4 avril 2011 OSI DGAL/SDSPA/L2010-0369 du 3 mars 2010 + note modificative à paraître			espèces ne faisant pas l'objet de directives spécifiques (dindes, animaux de fourrure...) : estimation de gain de contrôles d'au moins 1000 soit 10 ETP.  Statistiques de contrôles pour 12 espèces doivent	-10	
Vade mecum et NS à paraître fin juillet 2011					
NS 2007-8192 du 3 août 2007 et NS 2007-8274 du 13 novembre 2007 modifiée par la NS DGAL/SDSPA/N2011-8022 du 25 janvier 2011	UEM Protection animale – animaux de rente (100)	51,55	Les nouvelles règles de janvier 2011 devraient globalement diminuer le nombre de contrôles dès 2011 (par rapport aux 100 contrôles par département et par an antérieurement prévus) sauf dans certains sites avec points de sortie (Sète, Marseille...)		
OSA DGAL/SDSPA/N2011-8067 du 17 mars 2011 OSI DGAL/SDSPA/N2011-8121 du 30 mai 2011			Nombre d'inspections en élevages susceptibles d'être en cages non aménagées début 2012 (au recensement d'avril 2011) : environ 200 élevages et 300 bâtiments) ; départements 85, 56, 22 sont les plus concernés. Devrait pouvoir s'inclure dans le 1% de contrôle dans certains départements.		
OSI DGAL/SDSPA/N2010-8170 du 22 juin 2010 + OSI DGAL/SDSPA/N2011-8126 du 6 juin 2011	UEM Protection animale – animaux de compagnie (105)	7,88	[Pour mémoire : En 2010 réalisation de 40% des contrôles en fourrières. En 2011 poursuite de l'action initiée en 2010, pour atteindre 100%.]		

OSI DGAL/SDSPA/N2010-00499 du 22 mars 2010	UEM Expérimentation animale (110)	3,42	Demande d'une plus grande mutualisation des effectifs en inter régions car compétences et établissements concernés rares (il subsiste trop souvent 0,0x ETP en département)	4,6	
OSI DGAL/SDSSA/N2010-8034 du 4 février 2010 et OSI DGAL/SDSSA/N2010-8040 du 11 février 2010 OSI DGAL/SA/SDSSA/N2009-8355 du 23 décembre 2009	UEM Actions en élevage (60)				
Note de service DGAL/SDSPA/N2011-8143 du 27/06/2011 Programmation des inspections des fermes aquacoles, à l'exception des fermes conchylicoles, soumises à agrément zoosanitaire visées par la note de service n°2011-8092 du 13 avril 2011. (OM DGAL/SDSPA/N2011-8092 du 13 avril 2011)	UEM Actions en élevage (60)		Agrément à réaliser entre 2011 et juin 2013. 1 contrôle par dossier de demande d'agrément. Priorité aux établissements qui réalisent des échanges intra communautaires. Environ 500 établissements à agréer (500 x 1,5 j = <b>4 ETP</b> ) 4 régions particulièrement concernées : Bretagne, Aquitaine, Pays de Loire, Poitou Charentes	0	4
	UEM Actions en élevage (60)	46,88	En attente d'arbitrage sur la structure qui réalisera les contrôles entre DDTM et DDPP ? (audit CGAAER en 2011). <b>3000 fermes et 26 DD concernées.</b> Priorité aux établissements qui réalisent des échanges intra communautaires. Il existe déjà des inspections pour agréments sanitaires : intérêt à grouper les agréments sanitaire et zoosanitaire avec grille commune de contrôle.		
OM DGAL/SDSPA/SDQPV/N2011-8101 du 26 avril 2011	UEM Gestion technique des maladies réglementées en apiculture (15) ou UEM Intrants (213) ou UEM biovigilance (160)		DD(CS)PP trie parmi les cas de mortalité et procède à une visite si elle suspecte une maladie		
Parution d'un OSI prévue en juillet 2011	UEM gestion technique des maladies réglementées chez les volailles hors gestion charte sanitaire (45)		100 établissements au maximum : 1,5 jour /agrément = 150 jours = <b>0,7 ETP en mission de service public. Dans le cadre du PNI à partir de 2013 : 1 visite /an = 0,5 ETP</b>		0,7
			Si oui nécessité de geler ETP avant dialogue de gestion (régions Bourgogne, Midi-Pyrénées, Aquitaine concernées)		

11 ETP si DD(CS)PP

Parution d'un OSI prévue	UEM Élimination et valorisation des sous-produits animaux (120)	6,27	Inspection en 2012/2013 des 517 établissements existants déjà tous agréés en 2010. Le futur OSI définira les <b>priorités en 2012</b> pour inspecter les <b>110</b> établissements les plus à risques (= établissements transformant, stockant ou incinérant des matières de catégorie C1 /C 2 (2 jours/inspection)) et environ <b>100</b> autres établissements davantage touchés par les évolutions de la réglementation tels que compostage, biogaz... (1,5 jour/inspection) <b>soit 2 ETP</b> . L'attention est appelée sur le besoin de formations des agents concernés dont l'activité exige une compétence de plus en plus pointue.	-4	
NS DGPAAT/SDG/N2011-3015 – DGAL/SDPPST/N2011-8080 du 4 avril 2011	UEM Identification en élevage (70)				
OSI DGAL/SDSPA/N2011-8070 du 22 mars 2011	UEM Identification en élevage (70)	36,06	En 2012 ces contrôles devront être couplés à ceux relatifs aux demandes d'agrément. <b>1400 centres de rassemblement à agréer à partir de 2012</b> (400 déjà agréés) : 2 jours /agrément (dossier administratif +visite+enregistrement)= <b>13 ETP</b> . OSI à venir.  Agrément sur base volontariat de 30 zoos (2j/agrément). = 0,3 ETP  [Mise à jour des <b>1800 opérateurs</b> : enregistrement dans SIGAL : OSA à rédiger. Étalement sur 2012/2013 à prévoir. Voir si délégation à l'EDE possible]		13,3
Circulaire DGAL/SDSPA/N2010-8111 du 20 avril 2010 à actualiser en OS pérenne en 2011	UEM Déploiement et contrôle de la délégation aux OVS hors PV et aux vétérinaires sanitaires mandatés (245)		Même charge de travail en 2012 qu'en 2011 = <b>2 ETP</b>		
OSI à venir	UEM Déploiement et contrôle de la délégation aux OVS hors PV et aux vétérinaires sanitaires mandatés (245)		Certification aux échanges : délégation pour mandater 800 vétérinaires : estimation 3 H x 800 = <b>2 ETP en mission service public</b> . <b>En PNI</b> : 90000 certificats/an : si contrôle sur 10% (9000 x 10mn) = 1 ETP + contrôle de supervision = 0,5 ETP = <b>1,5 ETP</b> .	1,5	2
Intégration dans le vade mecum relatif à la certification sanitaire aux échanges d'animaux vivants. Rédaction d'un OSA	UEM certification échanges animaux vivants (75)	0,8 ETP en AC en 2011	Pas d'ETP. Données d'entrée pour le contrôle de second niveau des certificats sanitaires dans TRACES		
OM DGAL/SDSPA 2011-8027 du 1er février 2011 OS DGAL/SDSPA 2008-8134 du 12 mai 2004 modifiée par la NS DGAL/SDSPA/N2009-8007 du 7 janvier 2009 OSA DGAL/SDSPA 2008-8141 du 16 juin 2008	UEM Reproduction (95)	1,84	Pas de vrai enjeu sanitaire. Souhait d'une mutualisation des inspections en inter régions (inspection surtout documentaire qui demande connaissance d'une réglementation complexe et spécifique à chaque domaine)		
		168,23		-5,6	20

total ETP supplémentaire / 2011 **14,4**

Domaines	Relié à l'objectif LOLF n°	Indicateur PAP n°	Indicateur PAP libellé	Sous-indicateur PAP n°	Sous-indicateur PAP libellé	Indicateur BOP n°	Indicateur BOP libellé	Cible nationale 2012	Orientations - Activités	Références des ordres de service parus ou à paraître	Libellé UEM	Rappel PNI 2011	Évolutions PNI 2012	+ ou -
SSA1 - Sécurité sanitaire des aliments (hors abattage)									Programmation pluriannuelle (2011-2015) des inspections des établissements dans le secteur de la sécurité sanitaire des aliments, hors établissements d'abattage agréés et ateliers de traitement du gibier	OSI DGAL/SDSSA/L2010-0765 du 3 septembre 2010	UEM 270, 280, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 337, 345, 350, 355	309,33	Même programmation que celle établie en 2011. 15% des contrôles réalisés en restauration collective scolaire (primaire et secondaire) sont remplacés par des contrôles nutritionnels	0
PNA - Contrôles nutritionnels									Contrôles des règles nutritionnelles en restauration collective	OSI à venir + grille et vade mecum + OM enregistrement Sigal	UEM375 Qualité de l'alimentation et offre alimentaire (sera renommée 'Politique publique de l'alimentation')	0	15% des contrôles réalisés en restauration collective scolaire (primaire et secondaire) sont remplacés par des contrôles nutritionnels : estimés à 527 contrôles pour 2012	0
SSA2 – Abattage boucherie et volaille (établissements)	1					SA 301 SA 308	Taux d'abattoirs boucherie satisfaisant normes sanitaires européennes  Taux d'abattoirs volailles lagomorphes satisfaisant normes sanitaires européennes	100%	Inspection des établissements d'abattage et de traitement du gibier, contrôle officiel des procédures de l'exploitant relatives au contrôle des animaux vivants, des produits et des sous produits  Inspection ante mortem en abattoir de boucherie  Réalisation de la traçabilité bovine en abattoir	OSI DGAL/SDSSA/L2008-0617 du 7 juillet 2008 qui sera remplacé par OSI récurrent précisant les modalités d'action (inspection classement, inspection grille générale, inspection mini-grille). Un ou des OM à paraître avant fin 2011 encadreront ces modalités d'actions. Sans impact par rapport à la fréquence actuelle des contrôles mais impact sur la mutualisation des équipes.  OM DGAL/SDSSA/N2010-8171 du 23 juin 2010 + rédaction d'un OSI à paraître  OM DGAL/SDSSA/N2009-8283 du 13 octobre 2009 + OSI DGAL/SDSSA/SDSPA/N2011-8129 du 14 juin 2011 avec grille commune SSA SPA sur la traçabilité	UEM inspection et agrément abattoir animaux de boucherie (290) UEM inspection et agrément abattoirs de volailles (300)	44,5	Pas de modification dans la fréquence des contrôles	0
SSA3 – Abattage boucherie et volaille (produits)	1								Fréquence et modalités d'évaluation des opérateurs participant au retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et ri des sous-produits animaux dans les abattoirs de volailles et lagomorphes  Surveillance de l'ESB à l'abattoir  Surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles à l'abattoir et à l'équarissage chez les petits ruminants âgés de plus de 18 mois	OSI DGAL/SDSSA/N2008-8030 du 29 janvier 2009  OSA DGAL/SDSSA/N2009-8190 du 9 juillet 2009  OS DGAL/SA/SDSSA/N2008-8028 du 6 février 2008	UEM inspection produits abattoir d'animaux de boucherie (285) UEM inspection produits abattoirs de volailles (295)	37,68	L'inspection renforcée en abattoir des animaux issus des cheptels sous contrôle tuberculose en lien avec les évolutions de la prophylaxie (cf domaines SPA 6 et 8) est à considérer comme une mission de service public. Elle peut mobiliser des effectifs supplémentaires sur certains sites d'abattage. Les orientations envisagées sont : mutualisation des moyens inter-abattoirs, abattoir/siège DD(CS)PP, inter-départements et diminution des mini-grilles si le minimum de 1 fois /an est atteint	0
												<b>391,51</b>		<b>0</b>